

## I. Principes généraux des ECOS nationaux

### **A. Principes généraux d'organisation des ECOS nationaux**

Les ECOS nationaux sont organisés simultanément dans les locaux des universités en une session unique. Ces épreuves se déroulent sur 2 jours et comportent 10 stations réparties en deux épreuves de 5 stations consécutives par jour. Une journée supplémentaire est systématiquement programmée en vue d'éventuelles épreuves de secours.

Les ECOS nationaux portent sur le programme du deuxième cycle des études de médecine et se déroulent selon des scénarios établis par le conseil scientifique en médecine à partir des situations cliniques de départ (*Annexe 2 de l'arrêté du 8 avril 2013 modifié le 2 septembre 2020*). Les 10 stations permettent d'évaluer 10 des 11 grands domaines d'attendus d'apprentissage (*selon l'Annexe 2 de l'arrêté du 19 avril 2022*). Sur les 10 stations, certaines (au minimum 3 réparties sur les 2 jours d'épreuves) nécessitent l'intervention d'un participant standardisé et certaines impliquent l'installation d'un matériel de simulation.

La durée unitaire d'une station d'ECOS est de 10 minutes comprenant 8 minutes d'épreuve intégrant la lecture de la vignette et 2 minutes de déplacement d'une station à l'autre.

Chaque station d'ECOS est évaluée par un binôme d'examineurs dont au moins l'un des deux est issu d'une université extérieure à l'UFR organisant les épreuves. L'organisation des ECOS est placée sous la responsabilité d'un coordonnateur local, qui est membre du jury national ED/ECOS et rattaché à l'université organisatrice. Le coordonnateur local ne participe pas aux comités d'examineurs qui évaluent les candidats.

### **B. Prise en compte de la note des ECOS**

#### ***B.1. Prise en compte de la note pour la validation de la session des ECOS***

La note prise en compte pour la validation de la session des ECOS correspond à la note moyenne obtenue sur l'ensemble des 10 stations sans application d'une pondération. Cette note doit être supérieure ou égale à 10/20.

**→ chaque candidat obtient une note unique comptant pour la validation de la session des ECOS qui sera communiquée par le CNG. Les candidats ayant obtenu une note inférieure à la note minimale de 10/20 ne bénéficient pas d'une seconde session. Ils sont autorisés à se présenter à la session des ECOS de l'année universitaire suivante et se réinscrivent à l'université en 3<sup>ème</sup> année du 2<sup>ème</sup> cycle des études de médecine.**

#### ***B.2. Prise en compte de la note des ECOS pour la procédure nationale d'appariement***

Les 10 stations permettent d'évaluer 10 des 11 grands domaines d'attendus d'apprentissage. Ces 11 grands domaines font l'objet d'une pondération pour une partie d'entre eux selon le groupe de DES concerné (*la liste des domaines pondérés selon les 13 groupes de DES est présentée en Annexe 2 de l'arrêté du 19 avril 2022*). Ainsi, les notes obtenues aux ECOS prises en compte pour l'appariement correspondent à la somme des notes obtenues aux 5 à 6 stations d'ECOS non pondérées et aux 4 à 5 stations d'ECOS pondérées selon les 13 groupes de DES.

**→ chaque candidat obtient donc 13 notes différentes d'ECOS selon les 13 groupes de DES**

**→ les 13 notes d'ECOS, les 13 notes « ED + ECOS » ainsi que le positionnement relatif des candidats dans les 13 groupes de DES (tenant compte des notes d'ED et d'ECOS) seront communiqués par le CNG après les ECOS (le positionnement relatif des candidats à l'issue des ED et des ECOS est provisoire et transmis à titre indicatif) -- le calcul de la note « ED + ECOS » prend en compte uniquement le poids relatif des ED et des ECOS (sans les 10% de parcours), soit un poids double de la note d'ED par rapport aux ECOS (60% versus 30%). Le calcul de cette note correspond donc à la somme de la note d'ED multipliée par un facteur 2 et de la note d'ECOS.**

## II. Rôle des différents intervenants

### **A. Coordonnateur local**

Le coordonnateur local est désigné par le président d'université sur proposition du directeur d'UFR parmi les PU-PH et MCU-PH de l'UFR. Un suppléant doit obligatoirement être désigné. Le coordonnateur local est membre du jury national ED/ECOS.

Le coordonnateur local assure la supervision des épreuves et veille à leur bon déroulement en s'appuyant sur l'équipe d'organisation locale. Il s'assure de la neutralité et de l'équité de traitement des candidats en organisant une réunion des examinateurs le premier jour des ECOS (*cette réunion peut être programmée la veille selon les organisations des UFR*). Il n'intervient pas dans l'évaluation des candidats mais rapporte au président du jury national toute anomalie ou difficulté rencontrée au cours des épreuves. L'enregistrement des absences des étudiants dans l'application ECOS relève de la responsabilité du coordonnateur local.

### **B. Binôme d'examineurs**

Les examinateurs évaluant les stations d'ECOS sont désignés par le président d'université sur proposition du directeur d'UFR parmi les PU-PH, MCU-PH (y compris en cours de stagiairisation), PH formés à la pédagogie, PHU, CCA et AHU, PU-MG\*, MCU-MG\*, CCU-MG\* et AU-MG de l'UFR (les CCA, AHU, CCU-MG et AU-MG doivent au minimum être dans la deuxième année de fonction). Seuls peuvent être examinateurs les titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM) ou équivalent.

*Les PU-MG, MCU-MG, CCU-MG et AU-MG seront autorisés à participer comme examinateurs à partir de 2025.*

Les examinateurs doivent avoir suivi la formation « Certification nationale Examineur d'ECOS (CEE) » mise en ligne sur le site de l'UNESS et avoir participé au minimum à une session d'ECOS facultaires organisés par les UFR.

Les examinateurs issus d'une UFR évaluent les stations d'ECOS nationaux soit au sein de leur UFR de rattachement soit au sein d'une autre UFR pour au moins la moitié d'entre eux.

### **C. Participants standardisés**

Les participants standardisés jouant le rôle d'un patient (ou d'un parent ou d'un proche) (PS) sont des personnes issues de la société civile qui ne sont pas des patients experts, ni des professionnels de santé en exercice ou en formation et qui ne sont pas, dans la mesure du possible, des acteurs/comédiens professionnels ou en formation.

Les participants standardisés jouant le rôle d'un professionnel de santé standardisé (PSS) sont des professionnels de santé en exercice ou retraités ou en cours de formation (sauf pour le diplôme conduisant à la profession du PSS). Ils ne sont pas substitués, dans la mesure du possible, par des acteurs/comédiens professionnels ou en formation. La participation des PSS permet notamment l'évaluation de la communication interprofessionnelle.

Les PS et PSS doivent être formés et entraînés par les UFR à la participation aux ECOS préalablement aux ECOS nationaux (se référer au guide de formation des PS disponible sur le site de l'UNESS). La formation des PS et PSS est à débiter 6 semaines avant les épreuves et leur participation aux ECOS tests de mars 2024 est fortement recommandée.

Cette formation des PS et PSS en amont des épreuves nécessite une sécurisation importante pour éviter toute fuite des sujets avec un engagement de confidentialité de l'ensemble des intervenants (PS, formateurs des PS, personnels administratifs...).

Les PS et PSS peuvent ne participer qu'à une demi-journée d'épreuve en fonction du nombre de PS et PSS de l'UFR.

#### Critères de participation des différents intervenants

Les différents participants (coordonnateur local, examinateurs, PS et PSS) sont tenus de signer une charte de confidentialité et une attestation sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêt.

#### Critères d'exclusion des différents intervenants

Les différents participants ne peuvent avoir de conflit d'intérêt, ni de lien de parenté en ligne directe ou collatérale, jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré compris, avec l'un des candidats et ne peuvent avoir de charge électorale nationale.

### III. Candidats

#### **A. Critère de participation aux ECOS**

Les candidats ne peuvent participer aux ECOS qu'après avoir validé la première session ou bien la deuxième session des ED à 14/20 → cf cahier des charges des ED : il s'agit de la note non pondérée obtenue aux questions portant sur un intitulé de connaissances de rang A et de format docimologique de rang A (QRU, QRP courte, QROC, zones à pointer). Les candidats sont tenus de prendre connaissance de la charte de bonne conduite.

#### **B. Convocation**

Les candidats doivent récupérer auprès de la scolarité de leur UFR d'inscription leur convocation à l'épreuve ne comportant pas leur numéro d'anonymat.

#### **C. Anonymisation des candidats**

Un numéro d'anonymat à 6 chiffres est fourni par le CNG pour chaque candidat. La liste des candidats avec leurs numéros d'anonymat est préparée pour chaque station. Ce numéro d'anonymat est complété par une clé de vérification à 3 chiffres en seule possession du candidat qui devra être saisie par les examinateurs lors du passage du candidat de station en station pour assurer son authentification uniquement en présence de celui-ci.

Le numéro d'anonymat et la clé de vérification à 3 chiffres doivent être imprimés sur une étiquette de grande taille portée par le candidat avec une taille de police lisible à distance par les examinateurs. Une planche de 20 étiquettes comportant le numéro d'anonymat du candidat (sans la clé de vérification) est également imprimée en cas de procédure dégradée (cf section X) et fournie à l'étudiant à l'entrée de chaque jour d'épreuves après contrôle de son identité avec l'étiquette de grande taille. Le numéro d'anonymat à 6 chiffres et la clé de vérification restent les mêmes pour une session d'ECOS sur l'ensemble des jours d'épreuve.

#### **C. Tenue**

Les candidats se présentent en tenue civile, sans blouse ni badge nominatifs permettant leur identification, ni matériel spécifique mais portent une étiquette de grande taille comportant leur numéro d'anonymat et la clé de vérification. Le matériel nécessaire sera mis à disposition du candidat en fonction du scénario de la station.

### IV. Locaux et matériel nécessaires

#### **A. Locaux nécessaires**

Les installations attendues sont situées dans les UFR ou à défaut dans les centres de simulation voire à titre très exceptionnel et sur validation préalable du CNG dans des locaux extérieurs aux universités. Les locaux utilisés doivent être labellisés par le CNG. La proposition ci-dessous est donnée à titre indicatif, le nombre d'amphithéâtres de rétention et le nombre de salles de calibrage étant à déterminer en fonction de la configuration des locaux de l'université.

##### **- 3 amphithéâtres de rétention**

- un amphi d'entrée pour l'épreuve du matin
- un amphi de sortie pour l'épreuve du matin
- un amphi d'entrée pour l'épreuve de l'après-midi (à noter que le même amphi peut être dédié aux candidats du matin et de l'après-midi selon la configuration des locaux du centre d'examen)

L'emplacement des amphithéâtres dans lequel se rendent les candidats en amont du démarrage du circuit ECOS (« amphi d'entrée pour l'épreuve du matin ») et après la fin du circuit (« amphi de sortie ») doit rendre impossible tout croisement entre les candidats se rendant dans l'amphi d'entrée pour l'épreuve du matin et ceux se rendant dans l'amphi de sortie. **Chaque UFR doit mettre en place l'organisation et les mesures nécessaires permettant d'assurer la confidentialité de ces épreuves, et notamment le fait qu'aucun candidat ayant terminé son circuit de 5 stations ne puisse croiser, rencontrer, entrer en contact, communiquer avec un candidat qui n'a pas encore commencé son circuit.**

##### **- 5 salles dites de calibrage** pour les examinateurs

**- 5 salles de stations d'ECOS** proches **par circuit** (cf section V. pour la détermination du nombre total de salles en fonction de l'effectif des candidats). Ces salles sont suffisamment isolées visuellement et phoniquement les unes

des autres, mais suffisamment proches pour permettre à un candidat de passer de l'une à l'autre au maximum en 2 minutes. Elles peuvent correspondre à des salles de cours, des salles de simulation, la bibliothèque universitaire, des bureaux divers...

- **plusieurs salles de repos destinées aux examinateurs et aux PS et PSS** (les salles de calibrage peuvent être utilisées à cet effet)

- **des blocs toilettes** en nombre suffisant avec une signalétique adéquate

## **B. Matériel nécessaire**

### **B.1. Equipement des salles d'ECOS**

Les salles de station d'ECOS sont équipées de :

- un bureau si nécessaire
- les chaises en nombre suffisant pour la station se déroulant dans la pièce
- une ou plusieurs poubelles permettant de jeter les brouillons et d'éventuels documents rédigés par les candidats, déchirés et après chaque passage de candidat
- un éclairage de qualité
- des systèmes de décompte du temps par signalisation sonore (sifflet, corne de brume, cloche, bipper...) et visuelle (tablette, horloge, chronomètre...) de qualité, présents dans les couloirs et dans les salles ou à disposition des candidats  
→ La signalisation sonore et si possible visuelle doit être harmonisée au sein des locaux (*par exemple un ordinateur ou une tablette maître qui permet l'affichage de la même heure et du même décompte dans toutes les stations*)
- une feuille de brouillon et une seule par candidat est disponible sur la table dans la station. Elle est laissée en station au départ du candidat, récupérée, déchirée et jetée après l'évaluation de chaque candidat puis détruite par les centres d'épreuves à la fin de chaque demi-journée ou journée d'ECOS
- un stylo ou crayon
- un matériel supplémentaire selon le scénario et les tâches demandées : matériel d'examen clinique standard, blouse à usage unique, table d'examen et mannequin, matériel papier éventuel (résultats d'examen, iconographie...). Tout document papier doit être imprimé en recto et protégé sous plastique afin d'éviter des écritures par les candidats précédents ou imprimé en nombre suffisant afin de pouvoir être remplacé en cas d'écriture par un candidat précédent.

### **B.2. Vignette de la station**

La vignette, préparée en format paysage, est transmise aux UFR par le CNG par envoi numérisé et doit être imprimée sur papier blanc A4 sans apporter de modification au format du texte (*utilisation de la police Arial en taille 14 avec un texte non justifié, en interligne 1,5 pour faciliter la lecture par les candidats atteints de troubles du langage écrit (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie), de dyscalculie et/ou de dyspraxie*).

### **B.3. Tablettes informatiques**

Au minimum chaque salle doit être équipée de 2 tablettes (une tablette par examinateur) ainsi que 2 tablettes de secours. Les tablettes doivent être labellisées par le CNG.

### **B.4. Réseau informatique**

Un réseau Wi-Fi connecté au réseau L3VPN-CNG de RENATER est mis en place par le centre d'épreuves dans les salles/amphis et parties communes dédiées aux ECOS, et labellisé par le CNG

## **C. Préparation des locaux en vue des épreuves**

### ***C.1. Préparation des salles d'ECOS***

Les épreuves démarrent un mardi afin de permettre aux UFR la préparation des salles le lundi. Les salles utilisées la deuxième journée sont préparées à la fin des épreuves de la première journée, soit en fin d'après-midi/début de soirée. Cette organisation, qui doit être anticipée et programmée au sein de chaque UFR, est facilitée par le positionnement des stations procédurales avec mannequins le premier jour autant que possible. Une attention particulière sera portée au transport des mannequins afin qu'aucune information ne puisse en être tirée sur la nature du sujet de la station. Par ailleurs, chaque salle doit être remise en état entre le passage de deux candidats (feuille de brouillon jetée, vignette affichée protégée par un cache, matériel en bon état de fonctionnement avec le paramétrage adéquat).

### ***C.2. Impression des documents***

L'ensemble des documents à imprimer (vignette de chaque station à imprimer en double, résultats d'examens complémentaires, iconographies...) seront adressés au coordonnateur local par le CNG par envoi dématérialisé sécurisé le vendredi précédant l'épreuve. Les documents iconographiques seront à imprimer en couleur en grande qualité. Chaque document doit être imprimé en recto uniquement. Chaque document doit être placé dans une protection plastique transparente.

### ***C.3. Affichage des vignettes***

La vignette affichée sur la porte n'est installée que le matin du démarrage de l'épreuve. Elle est protégée par un cache. Le cache est replacé après le passage de chaque candidat. Un exemplaire supplémentaire, sous pochette plastique transparente, est placé visible par le candidat sur une table dans la salle.

### ***C.4. Préparation des amphis d'entrée***

Les deux amphis d'entrée (matin et après-midi) et l'unique amphi de sortie doivent comporter des places numérotées pour les candidats. Si un seul amphi d'entrée est utilisé, un même numéro sera attribué à un candidat du matin et à un candidat de l'après-midi.

### ***C.5. Répartition des binômes d'examineurs par station et par salle***

La répartition des binômes d'examineurs par station dans les différents circuits est préparée et communiquée en amont. L'UFR s'assure que les candidats changent de binômes d'examineurs entre les différentes journées d'une session d'ECOS : soit par le changement de circuit des candidats soit par le changement de circuit des binômes. L'UFR doit bien spécifier cette organisation locale (numéro de circuit et numéro de station) aux candidats et aux examinateurs.

### ***C.6. Répartition des candidats dans les rotations***

Les candidats sont répartis dans les rotations d'une même demi-journée en ordre inverse la 2<sup>ème</sup> journée d'épreuves afin d'alterner les temps d'attente dans les amphis de rétention d'entrée et de sortie (ainsi les 5 candidats de chaque première rotation de chaque circuit du matin de la première journée seront évalués lors de chaque dernière rotation de chaque circuit du matin de la deuxième journée). Si une journée de réserve s'avère nécessaire, les modalités de répartition des candidats seront celles de la première journée avec un nouveau changement de binômes d'examineurs (afin que chaque candidat soit évalué par 3 binômes d'examineurs différents sur les 3 journées d'épreuve).

## V. Organisation générale d'un circuit d'ECOS

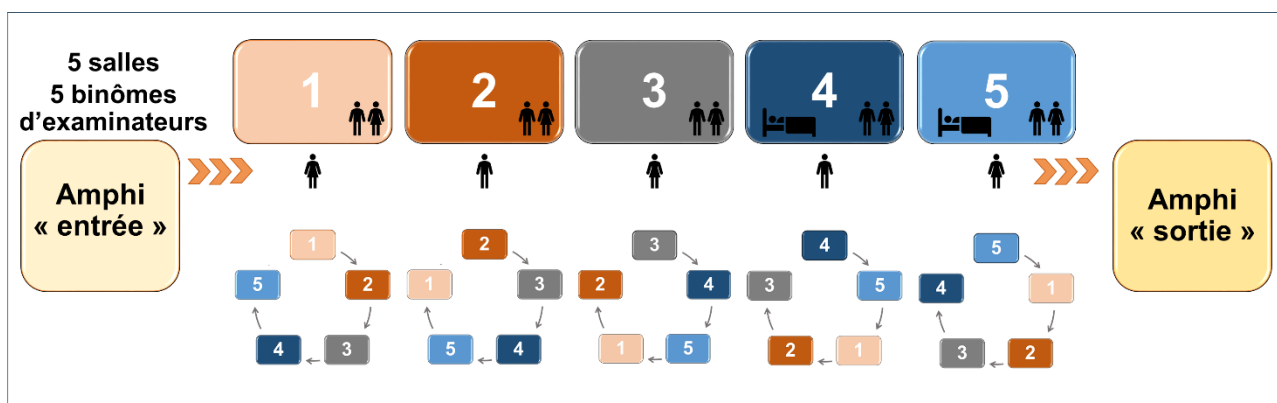
Les 10 stations d'ECOS sont réparties sur 2 jours en 2 épreuves de 5 stations. Chaque épreuve se déroule dans 5 salles situées à proximité géographique (moins de 2 minutes de déplacement) et permet l'évaluation de 5 candidats par rotation (cf schéma).

**L'organisation de chaque journée, le nombre de rotations et les éventuelles pauses entre les rotations sont à établir en fonction du nombre de circuits envisageables dans chaque UFR et de l'effectif total des candidats à évaluer.**

A titre d'exemple, un total de 5 rotations par demi-journée permet d'évaluer 25 candidats, soit 50 candidats sur la journée.

Dans ce cas, 4 circuits (soit 20 salles) sont nécessaires pour l'évaluation d'une promotion de 200 candidats. Le nombre d'examineurs nécessaires par circuit est de 10 (à raison de 2 examinateurs par salle). Par exemple, 20 binômes (soit 40 examinateurs) sont nécessaires pour l'évaluation d'une promotion de 200 candidats, les binômes d'examineurs évaluant les candidats sur les 2 jours d'épreuve. Dans cette configuration, les examinateurs devront évaluer 50 candidats par jour durant deux jours consécutifs (11h15 heures de travail par jour avec 80 minutes de pause au total) et évaluer un groupe de 50 candidats sur deux stations différentes (une par jour).

### Représentation schématique d'une rotation d'un circuit permettant l'évaluation de 5 candidats en 50 minutes avec 10 examinateurs



## VI. Déroulement pratique d'une journée d'ECOS

**Le déroulement indiqué est donné à titre d'exemple pour une journée organisée pour 10 rotations permettant l'évaluation de 50 candidats.**

### **A. Démarrage organisationnel**

Un temps dédié est prévu avant le démarrage des épreuves à 8h dans chaque centre d'épreuves pour la :

- vérification de l'ensemble des salles qui doivent être prêtes et fonctionnelles
- vérification de la présence du coordonnateur local, de son suppléant, de l'ensemble des examinateurs (locaux, locaux additionnels et extérieurs), des PS et PSS et des membres de l'équipe d'organisation locale
- prise de connaissance des lieux par les examinateurs (notamment extérieurs, idéalement la veille)
- vérification de l'état de fonctionnement et de connexion des tablettes
- tenue de la réunion de « calibrage » des examinateurs

**La veille : envoi sécurisé par le CNG** des grilles d'évaluation des 2 jours d'épreuves (mardi et mercredi) en format imprimable

- impression des 5 grilles d'évaluation de secours sur papier (10 exemplaires de grilles par salle pour permettre l'évaluation des 5 candidats d'une rotation avec possibilité d'impression d'exemplaires supplémentaires si nécessaire)

**6h45 - mise à disposition des 5 grilles d'évaluation** correspondant aux 5 stations du jour via l'application ECOS du CNG puis chargement sur les tablettes et envoi sécurisé en format imprimable au coordonnateur ECOS de l'UFR en vue de la procédure dégradée

- distribution des tablettes (2 tablettes + 2 tablettes de secours par salle) et des grilles d'évaluation de secours dans les salles

**6h45 Réunion plénière organisée par le coordonnateur local (et son suppléant)** dans l'amphi de sortie avec l'ensemble des examinateurs → **cette réunion peut être programmée la veille selon les organisations des UFR**

**7h00 Réunion de « calibrage » avec les examinateurs ainsi que les suppléants sans les PS et PSS** → **cette réunion ne peut être programmée que le matin de l'épreuve**

- Participants : binômes d'examineurs évaluant la station
- Lieu : dans 5 salles différentes dédiées à chacune des 5 stations (*en veillant impérativement à la confidentialité des informations divulguées*)
- Objet :
  - consignes de remplissage de la grille de notation
  - définition et partage des descripteurs de l'évaluation de la performance globale
- Support d'harmonisation nationale préparé par le conseil scientifique en médecine : diaporama sonorisé

**7h15 Accueil et information des candidats convoqués le matin dans l'amphi de rétention « entrée », ramassage des objets connectés**

- attribution d'une enveloppe/pochette par candidat, réutilisable
- placement des candidats selon numérotation dans l'amphi de rétention
- les pauses « toilettes » sont autorisées uniquement avec accompagnement du candidat
- en raison du plan vigipirate, il ne sera pas possible pour les candidats d'apporter de tote bag ou cartable contenant leurs cours et référentiels (*il peut être autorisé à la discrétion de chaque UFR d'apporter de la nourriture et des boissons, voire des effets personnels facilement contrôlables, pour la durée de l'épreuve*).

**7h Accueil des PS et PSS**

**7h30 Positionnement des PS et PSS dans les salles**

**7h45 Positionnement des candidats de la rotation 1 devant les 5 salles d'ECOS de chaque circuit**

## B. Démarrage des épreuves

**8h00 ECOS** Rotation 1  
**8h50 ECOS** Rotation 2  
**9h40 ECOS** Rotation 3

**10h30** Pause de 20 minutes

**10h50 ECOS** Rotation 4  
**11h40 ECOS** Rotation 5  
**12h30 Fin ECOS** de la matinée

**11h45 Accueil des candidats de l'après-midi** dans le 2<sup>ème</sup> amphi « entrée » **et ramassage des objets connectés**

**12h30 Fermeture du 2<sup>ème</sup> amphi « entrée »** : tous les centres d'épreuves doivent avoir confiné les candidats de l'après-midi physiquement et électroniquement (saisie des objets connectés)

**12h45 Libération des candidats du matin** de l'amphi « sortie » **avec restitution des objets connectés après acquittement de cette décision par le président du jury**

**12h45 Information des candidats convoqués l'après-midi dans le deuxième amphi de rétention « entrée »**

- attribution d'une enveloppe/pochette par candidat, réutilisable
- placement des candidats selon numérotation dans l'amphi de rétention
- les pauses « toilettes » sont autorisées uniquement avec accompagnement du candidat

**12h30 Accueil des PS et PSS**

**13h Positionnement des PS et PSS dans les salles**

**13h15 Positionnement des candidats de la rotation 6 devant les 5 salles d'ECOS de chaque circuit**

**13h30 ECOS** Rotation 6

**14h20 ECOS** Rotation 7

**15h10 ECOS** Rotation 8

**16h00** Pause de 20 minutes

**16h20 ECOS** Rotation 9

**17h10 ECOS** Rotation 10

**18h00 Fin ECOS** de l'après-midi

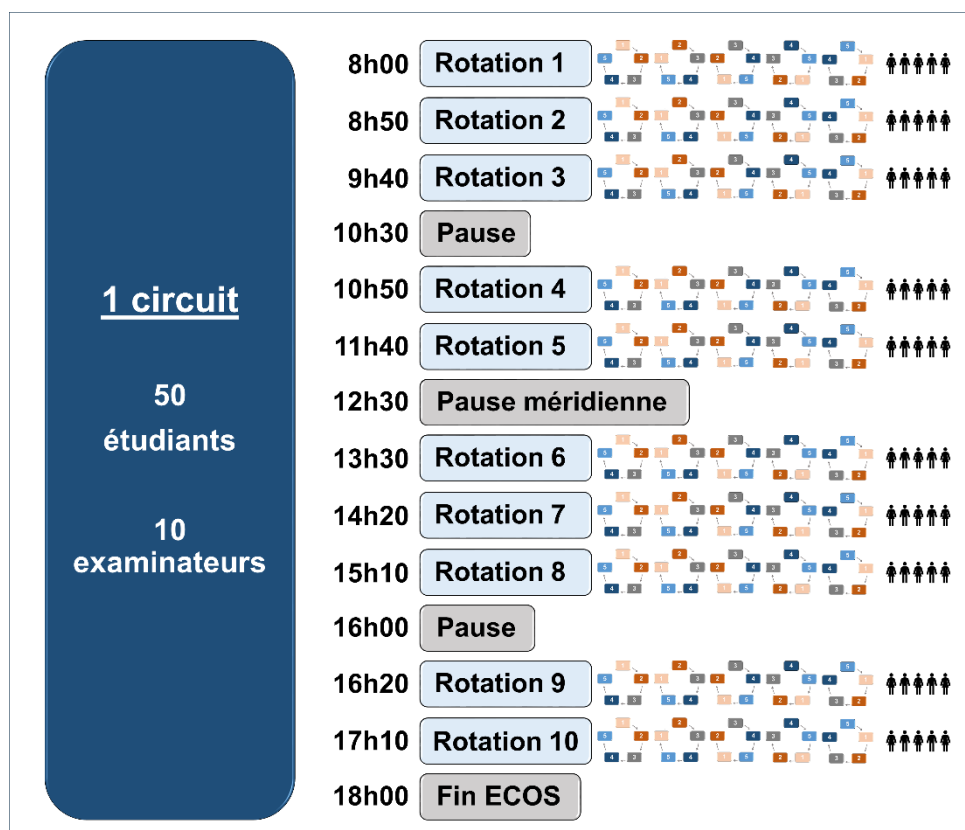
Deux pauses de 20 minutes sont donc prévues pour les différents intervenants (une le matin et une l'après-midi). **Ces deux pauses ne concernent pas les candidats** qui doivent toujours sortir accompagnés, dans des blocs toilettes dédiés à proximité des amphis de rétention.

Il n'y a pas de pause possible pour les candidats pendant leur rotation de 50 minutes (*mais possible dans les amphis de rétention sous réserve d'accompagnement*).

Les candidats autorisés à sortir à la fin de chaque demi-journée vont récupérer leurs affaires personnelles soit dans l'amphi d'entrée comportant leur place numérotée si deux amphis d'entrée sont dédiés aux épreuves ou bien dans l'amphi de sortie dans lequel leurs affaires personnelles auront été transférées à leur place numérotée.



## Représentation schématique d'un circuit permettant l'évaluation de 50 candidats en une journée avec 10 examinateurs



### Consignes à respecter impérativement :

- **Le démarrage de l'épreuve du matin peut être décalé pour les UFR proposant des circuits à moins de 10 rotations. Le démarrage de l'épreuve de l'après-midi ne peut en aucun cas être décalé.**
- **L'arrivée des candidats participant à l'épreuve du matin peut être échelonnée selon leur programmation de passage dans les rotations. L'arrivée des candidats participant à l'épreuve de l'après-midi ne peut en aucun cas être échelonnée.**
- **La libération des candidats du matin s'effectuera de façon synchronisée sur l'ensemble des UFR sur décision du jury national.**
- **La libération des candidats de l'après-midi s'effectuera après chaque rotation de l'après-midi.**

### VII. Déroulement d'une station d'ECOS

- Un premier signal sonore acte le démarrage de l'épreuve. Le candidat peut commencer à prendre connaissance du scénario de la station affiché sur la porte de la salle.
- Le temps de lecture du scénario (affiché sur la porte et disponible également dans la salle) est laissé à l'appréciation du candidat et peut dépasser une minute (absence de signal sonore intermédiaire précisant l'entrée du candidat dans la salle) → aucune intervention possible des examinateurs ou des personnels pour faire rentrer le candidat dans la salle au terme de la première minute
- Le chronomètre de la salle est réglé sur 8 minutes → le second signal sonore annonce la fin de la station et le déplacement du candidat vers la station suivante (les candidats qui ont achevé leurs tâches avant la fin de la durée de la station patientent dans la salle d'ECOS et attendent le signal sonore de fin de station pour sortir de la salle). Les examinateurs incitent le candidat à sortir s'il ne le fait pas après le signal sonore de fin de station.
- La prise de note par le candidat est autorisée uniquement dans la salle mais pas pendant la lecture de la vignette devant la porte de la station. La feuille de brouillon utilisée par le candidat ne sort pas de la salle et est déchirée et jetée dans la poubelle après sortie de chaque candidat. Ces feuilles de brouillon sont détruites par les centres d'épreuves à la fin de chaque demi-journée ou journée d'ECOS.

- Pendant l'épreuve, aucune intervention des examinateurs n'est autorisée. Seules les interventions du participant standardisé prévues dans le scénario sont autorisées.

### VIII. Préparation et envoi des sujets

Les sujets des 20 stations (10 stations principales et 10 stations de réserve) et leur grille d'évaluation sont élaborés par le conseil scientifique en médecine.

Les différents documents nécessaires aux épreuves sont adressés au coordonnateur local et à son suppléant par le CNG de manière dématérialisée et sécurisée selon le calendrier suivant :

<b>Type de document</b>	- Scénario des stations pour les PS et PSS en précisant les stations sans PS ni PSS	- Liste de matériel nécessaire pour chaque station - Vignettes à afficher sur la porte et dans la salle	- Grilles d'évaluation (format numérique) des 5 stations du 1 <sup>er</sup> jour	- Grilles d'évaluation (format numérique) des 5 stations du 2 <sup>ème</sup> jour	- Grilles d'évaluation (format numérique) des stations de réserve
<b>Temporalité de mise à disposition</b>	6 semaines avant la date de l'épreuve – aucune diffusion électronique	Vendredi de la semaine précédant l'épreuve – à laisser dans chaque station	Le 1 <sup>er</sup> jour de l'épreuve soit le mardi matin	Le 2 <sup>ème</sup> jour de l'épreuve soit le mercredi matin	Le 3 <sup>ème</sup> jour (jour de réserve) soit le jeudi matin

Les grilles d'évaluation en format imprimable des 2 journées d'épreuve sont mises à disposition la veille du 1<sup>er</sup> jour d'épreuve (les grilles d'évaluation en format imprimable de l'épreuve de réserve seront mises à disposition sur décision du jury).

### IX. Notation des stations d'ECOS

#### **A. Principes généraux de notation des stations d'ECOS**

L'application ECOS mise à disposition par le CNG enregistre l'évaluation de chaque examinateur sur les serveurs sécurisés, puis la note du candidat est alors calculée.

La note finale du candidat pour chaque station tient compte des évaluations attribuées par les 2 examinateurs.

#### **B. Principes de notation d'une station d'ECOS**

Pour chaque station d'ECOS, les examinateurs notent les candidats sur 12 à 20 éléments :

1) **10 à 15 éléments** portant sur les **aptitudes cliniques du candidat** : évalués selon une grille d'observation standardisée dont l'échelle est dichotomique (*chaque bonne réponse rapporte 1 point et chaque réponse erronée 0 point*)

2) **2 à 5 éléments** portant sur la **capacité à la communication et les attitudes** : évalués sur une échelle préétablie de 0 ; 0,25 ; 0,5 ; 0,75 à 1 point.

La note obtenue par le candidat correspond à la somme des points obtenus sur les différents éléments évalués dans la station transformée en une note sur 20.

Pour chaque station d'ECOS, la pertinence de l'ECOS est appréciée par chaque examinateur selon une **échelle d'évaluation de la performance globale** à 5 points (*performance insuffisante, limite, satisfaisante, très satisfaisante ou remarquable*) afin de permettre au jury national d'harmoniser les notes obtenues sur cette station. Les descripteurs de la performance attendue du candidat sont déterminés par le conseil scientifique en médecine en fonction des objectifs de la station d'ECOS. La note de performance globale n'est pas prise en compte dans la note du candidat.

## X. Procédure dégradée

### **A. En cas d'absence ou d'indisponibilité :**

- **du coordonnateur local** : remplacement par le suppléant du coordonnateur local (***pour rappel, le suppléant du coordonnateur local participe à l'ensemble des réunions préalables aux épreuves***)

- **d'un examinateur local ou d'un examinateur extérieur** : mobilisation d'un examinateur local ou extérieur parmi le pool de suppléants prévus qui prend la place de l'examineur manquant au sein du binôme afin de maintenir au moins 50% d'examineurs extérieurs pour chaque station → ***il est impossible de constituer des binômes composés de 2 examinateurs locaux -- pour rappel, les suppléants des examinateurs participent à l'ensemble des réunions préalables aux épreuves et prennent connaissance des supports d'harmonisation des 5 stations afin de pouvoir suppléer un examinateur absent quelle que soit la station concernée***

- **d'un PS** : convocation d'un PS parmi le pool de suppléants prévus

*Le coordonnateur local avertit le président du jury de l'absence de l'intervenant en question.*

### **B. En cas de dysfonctionnement d'une tablette**

- Utilisation d'une des deux tablettes de secours chargées avec les grilles d'évaluation du jour

- En cas de dysfonctionnement des tablettes de secours : utilisation de la grille d'évaluation imprimée après avoir collé l'étiquette comportant le numéro d'anonymat du candidat (planche d'étiquettes fournie par les scolarités avec la convocation) → *le coordonnateur local doit s'assurer de la conformité de la saisie informatique de chacune des grilles des 2 examinateurs à l'issue des épreuves (les grilles imprimées remplies doivent être scannées pour envoi au CNG à l'issue de l'épreuve puis adressées par courrier au CNG)*

*S'il existe une erreur d'identification d'un candidat dans une station, les examinateurs laissent le candidat poursuivre et utilisent deux exemplaires de la grille d'évaluation imprimée sur lesquels ils collent l'étiquette comportant le numéro d'anonymat et y inscrivent la clé de vérification.*

## XI. Répartition des examinateurs entre UFR

Les examinateurs des ECOS nationaux sont pour, au minimum 50% d'entre eux, issus au moins d'une université extérieure à l'université organisant les épreuves. Les regroupements entre les différentes UFR sont validés par la Commission Nationale Opérationnelle des ECOS (CNODE). La gestion des déplacements et hébergements des examinateurs mobilisés dans une ou plusieurs UFR extérieures est assurée par l'UFR d'origine.

*Par exemple, pour une UFR avec une promotion de 200 candidats, sur les 40 examinateurs nécessaires pour l'évaluation, au minimum 20 d'entre eux proviendront d'une ou plusieurs autres UFR (soit 25 examinateurs avec une marge de 25%).*

La CNODE est chargée de centraliser pour transmission au jury national des ECOS :

- la liste nominative des coordonnateurs locaux (et de leurs suppléants) et des examinateurs (avec leurs coordonnées et statut) ainsi que la liste nominative des PS et PSS de chaque UFR
- les attestations sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêt des coordonnateurs locaux, des examinateurs et des PS et PSS de chaque UFR

## IX. Calendrier prévisionnel ECOS nationaux 2024

- **Novembre 2023 : stabilisation des 5 groupes d'UFR (Ouest, Est, Nord, Sud-centre et Ile-de-France) avec validation du nombre de circuits par les directeurs d'UFR**
- **Décembre 2023 : webinaire organisé par la DGESIP sur la constitution des binômes d'examineurs**
- **Janvier 2024 : envoi des trames de recueil adaptées à chaque UFR précisant le nombre d'examineurs locaux (y compris locaux additionnels) et extérieurs à mobiliser dans les UFR partenaire(s) ainsi que les examinateurs extérieurs provenant d'un (ou plusieurs) UFR partenaire(s)**
- **Février 2024 : réunion des groupes de travail par groupe d'UFR pour validation des binômes d'examineurs par la CNODE**
- **Mars 2024 : recueil par la CNODE de la liste des participants standardisés ainsi que des attestations d'absence de conflit d'intérêt des coordonnateurs locaux et examinateurs (y compris des suppléants) et des participants standardisés**
- **Avril : envoi des scénarios des PS/PSS aux UFR**
- **24 mai : envoi aux UFR des éléments pour l'ensemble des stations (matériels à prévoir et à imprimer)**
- **27 au 30 mai : ECOS nationaux**

## X. Etudiants en situation de handicap

Un circuit supplémentaire ou un circuit incomplet sera dédié pour une partie aux rotations avec aménagements prévus pour les candidats en situation de handicap, selon une organisation spécifique.

## XI. Etudiants UE

Les candidats UE sont répartis dans les différentes UFR par le CNG pour les deux épreuves, ED et ECOS, selon les capacités d'accueil des UFR pour l'organisation des ECOS.

## XII. Etudiants Outre-mer

*En attente en vue des ECOS 2026*